

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 003/2019

OBJET : Travaux : Demande de subvention au titre du DSIL 2019– pour la réhabilitation de la Future Mairie de Drap– travaux de réfection « *Rénovation pour la mise aux normes et mise en accessibilité des établissements municipaux recevant du public* ».

L'an deux mille dix-neuf, le 5 du mois de Mars à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2019

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Véronique PINAI / Christine DECORDIER/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Sophie ESPOSITO/

PROCURATIONS : Françoise DAMILANO à Gracienne DODAIN / Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Nathalie DIGANI / Jérémy GIBELIN à Catherine DINI / Marc LEROY à Jean-Yves LESSATINI

ABSENTS : Guy GRANIER / Taoufick FATFOUTA / Sonia CHAKROUNI / Mélanie MORINI / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Régine RODRIGUEZ.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2334-42,

Vu l'article 157 de la loi de finances pour 2018.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt de réhabiliter les locaux de l'ancienne école publique afin d'y accueillir la future Mairie de Drap,

Considérant l'intérêt de procéder à la réhabilitation du bâtiment afin de pouvoir regrouper tous les services municipaux en lieu unique,

Considérant l'intérêt de réhabiliter les locaux pour la mise en accessibilité des services municipaux recevant du public,

Considérant la nécessité de solliciter une aide financière afin de pouvoir réaliser les travaux,

AR PREFECTURE

006-210600540-20190305-0032019-DE
Regu le 08/03/2019

Le Maire rappelle que la demande d'aide financière se présente comme suit :

Modèle de matériel	Quantité	Prix unitaire H.T	Total cumulé H.T€
Démolition du préau/sanitaire et salle extérieure (315m2)			27 000,00€
Création parvis (200m2)			70 000,00€
Extension salle du Conseil et des mariages (200m2)			270 000,00€
Réhabilitation intérieure des locaux existants en RDC/R+1/R+2 (660m2)			440 000,00€
Création d'un ascenseur intérieur (génie civil et appareil)			85 000,00€
Travaux de ravalement de façades			70 000,00€
Remplacement des menuiseries extérieures en R+2			29 000,00€
Révision de la toiture existante			10 000,00€
Divers et imprévus 8%			80 080,00€
Réhabilitation bâtiments existant + parvis			42 000,00€
Extension nouvelle salle			27 000,00€
Extension nouvelle salle			54 000,00€
Réhabilitation bâtiment existant + parvis			135 000,00€
Extension nouvelle salle			45 000,00€
Total de la réalisation			1 550 000,00€

Considérant le plan de financement suivant :

Financeurs	Montant H.T	Part de %
Conseil Départemental	775 000,00€	50%
Commune	310 000,00€	20%
DSIL	310 000,00€	20%
DETR	155 000,00€	10%
Total opération	1 550 000,00€	100%

En conséquence, conformément aux orientations retenues pour la mise en œuvre de la programmation DSIL 2019, **il est décidé** au Conseil municipal de donner pouvoir au Maire de solliciter une DSIL au titre de l'année 2019 sur le programme présenté ci-dessus et de valider le plan de financement.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Votants : 20 Absents : 07 Pour : 20 Contre : 00 Abstentions : 00

AINSI FAIT ET A ÉTÉ LIBÉRÉ A DRAP
LES JOUR, MOIS ET ANNEE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Robert NABON
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 8/3/19
et publication en mairie le : 11/03/19